



**UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Extrait du procès-verbal de la 3ème séance plénière du 23 février 2012
Président de séance : M. Alain BRILLARD**

Etaient présents

Collège : Professeurs et personnels assimilés

Mme. Sophie BISTAC-BROGLY, M. Alain BRILLARD, M. Nicolas CHEVALLIER, M. Serge NEUNLIST.

Collège : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

M. Jean-Philippe BEDEZ, M. Gérald COHEN, Mme Christine GANGLOFF, M. Christophe KREMBEL, Mme Marie-Claire VITOUX.

Collège : Usagers

M. Florian BRUNNER, M. Michael HORN.

Collège : BIATOSS

Mme Anne-Marie BACH, M. Jean-Marc LA CORTE, M. Gilbert PINOT.

Personnalités extérieures

M. Gilles AUBERGER, M. Charles BUTTNER, M. Hakim MAZHOUL.

Avaient donné procuration

Mme Anne-Marie BACH à M. Jean-Marc LA CORTE (à partir de 17h15), M. Jean-Philippe BEDEZ à Mme Sophie BISTAC-BROGLY (à partir de 17h), Mme Saloua BENNAGHMOUCH à M. Gérald COHEN, M. Gérard BINDER à M. Serge NEUNLIST, M. Nicolas ETTLIN à M. Mickaël HORN, Mme Christine GANGLOFF à M. Serge NEUNLIST (à partir de 16h45), M. Claude LIENHARD à Mme Christine GANGLOFF, M. Antonio LOPRIENO à M. Alain BRILLARD.

Invités présents à la séance

M. Bruno SAUVAGET, représentant Madame le Recteur, Chancelier des Universités, M. Patrick ALLIOT, M. Samuel BITSCH, Mme Karin DIETRICH-CHENEL, Mme Corinne JUNG, M. Yann Kerdiles, Mme Marie LAGNEAU, Mme Anne MANGANO, Mme Pascale NACHEZ, M. Jean-Christophe NEUHAUSER, Mme Armande SANTUCCI, Mme Anne-Marie SCHALLER, Mme Martine SCHMITT, Mme Nathalie SCHNEIDER.

Secrétaire de Séance : Mlle Tiphayne LEMERCIER

3.- Rattachement Unistra-UHA

Le rattachement de l'Université de Haute-Alsace à l'Université de Strasbourg traduit la volonté de l'Université de Haute-Alsace d'adjoindre son potentiel à celui de l'Université de Strasbourg, afin de renforcer l'attractivité de l'espace alsacien de l'enseignement supérieur et de la recherche et de participer plus fortement au développement du territoire.

Ce rattachement permet à l'Université de Haute-Alsace de bénéficier de l'appellation « Université de Strasbourg » et de maintenir sa capacité à offrir des activités de formation sur les trois niveaux (Licence/Master/Doctorat) et de recherche, en complémentarité de celles de l'Université de Strasbourg.

Le texte d'accompagnement est approuvé à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme à l'original
Fait à Mulhouse, le 24 février 2012,**



Le Président

Alain BRILLARD